

« Cession » des barrages hydro-électriques au privé

FO Énergie et Mines s'oppose aux projets d'ouverture à la concurrence et au démantèlement des groupes hydrauliques EDF et GDF SUEZ

Selon la presse, le Gouvernement envisagerait de démanteler les entités de production hydraulique des Groupes EDF (80 % des concessions) et GDF Suez (20 %).

Si l'on en croit la presse, il s'agirait de créer, pour les concessions arrivées à expiration, des Sociétés d'Économie Mixte (SEM) détenues par l'État à 51 %, les 49 autres pour cent étant attribués par appels d'offres au privé.

Cette solution est défendue par le ministre de l'Énergie Philippe Martin et le député socialiste François Brottes (Isère). Elle aurait gagné du terrain lors d'une réunion à l'Élysée le 29 janvier dernier, indique l'AFP. Bercy pencherait au contraire pour une ouverture totale à la concurrence.

FO Énergie et Mines exprime son étonnement devant l'opacité de telles discussions qui concernent l'avenir du service public et de ses personnels ! On est loin du dialogue social pourtant prôné par le Président de la République.

C'est pourquoi FO Énergie et Mines demande au Gouvernement d'être reçue sans délai afin de clarifier les annonces parues dans la presse.

FO Énergie et Mines réaffirme son opposition totale et résolue à toute ouverture à la concurrence ainsi qu'au projet de création de société d'économie mixte envisagé, qui ferait sortir l'hydraulique et les personnels concernés des groupes EDF et GDF Suez et pourrait fragiliser la France quant à son autonomie en matière énergétique.

FO Énergie et Mines soutient la proposition de loi déposée par plusieurs sénateurs visant à prolonger l'octroi des concessions hydrauliques jusqu'à 99 ans aux concessionnaires sortants. Nous l'avons exprimé par écrit au Ministre de l'Énergie.

Cette solution, adoptée par d'autres pays de l'Union Européenne, pourrait permettre de trouver un juste équilibre, conciliant les intérêts de tous les protagonistes, opérateurs, services de l'État et collectivités. Elle serait garante de la protection des intérêts économiques locaux en termes de gestion de l'eau et de protection des milieux aquatiques.

Ceux qui prendront le risque de « partager » l'hydraulique entre plusieurs opérateurs, devront en supporter les conséquences, tant au niveau sécurité des tiers et sûreté des ouvrages et du réseau électrique Français, qu'au niveau impact social avec les personnels qui s'investissent pleinement aujourd'hui dans la modernisation de l'hydraulique afin d'en améliorer l'efficacité, le rendement et la durée de vie.

FO Énergie et Mines ne laissera pas faire une telle opération qui n'a pour but que de satisfaire les idéologues de Bruxelles et de faire entrer massivement des intérêts privés dans l'hydraulique !